



## Nicolas Dupont-Aignan

Président de la Communauté  
d'Agglomération Val d'Yerres Val de Seine



Madame, Monsieur,

Le 18 juillet dernier, le maire de Draveil, Georges Tron, vous a fait parvenir un courrier contenant de **fausses informations** sur la collecte des déchets ménagers dans votre commune tentant de me faire porter la responsabilité d'une décision que je n'ai jamais prise. **Je suis donc dans l'obligation de rétablir la vérité des faits.**

1. Le nouveau rythme de collecte a été **décidé par l'ancienne Communauté d'Agglomération du Val de Seine, dans laquelle je ne siégeais pas** et qui était présidée par François Durovray, à l'époque maire de Montgeron.

2. Le 1<sup>er</sup> janvier 2016, la Communauté d'Agglomération de Sénart Val de Seine (Draveil, Montgeron, Vigneux) a été fusionnée de force par l'Etat avec la Communauté d'Agglomération du Val d'Yerres (Boussy, Brunoy, Crosne, Epinay, Quincy, Yerres).

Suite au recours administratif déposé par les maires de Draveil et de Montgeron pour bloquer cette fusion, une structure provisoire de direction collégiale a été mise en place. Pendant 3 mois, j'étais seulement Président par intérim. La loi ne me permettait que de gérer les affaires courantes.

Pourtant je ne suis pas resté inactif, **j'ai négocié avec les prestataires, à contrat et coûts constants, des collectes supplémentaires à Draveil pour les cas les plus problématiques.** Nos services ont aussi répondu aux 250 dossiers de renouvellement de bacs signalés par les habitants et les services municipaux. Au total, ce sont 1500 habitants et dix établissements (crèches, restaurants scolaires, maisons de retraite) qui ont bénéficié de ces mesures d'urgence.

3. Parallèlement à ces améliorations ciblées, George Tron a demandé que Draveil revienne au rythme de collecte antérieur à la décision de l'ancienne agglomération, ce qui signifie **une augmentation de 60 000 euros par an de la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères acquittée par les habitants de Draveil**, puisque chaque ville finance ses propres prestations.

Contrairement à ce que M. Tron affirme, **j'ai immédiatement demandé à l'administration d'engager ce changement.** Encore faut-il respecter les marchés conclus par le passé et la loi !

4. Or, **la demande de Georges Tron rencontre un écueil juridique.** Le marché attribué sous la présidence de François Durovray impose **un délai d'un an pour revenir au rythme antérieur, c'est-à-dire le 1er janvier 2017.** De surcroît ce retour ne peut se faire que sur l'ensemble

.../...

du territoire de l'ex-CASVS et pas seulement sur Draveil, ce que les mairies de Montgeron et de Vigneux ne souhaitent pas.

Suis-je responsable des mauvaises conditions prévues par un marché accepté par l'ancienne Communauté d'Agglomération ? Cette accusation de votre maire est ridicule et je ne m'abaisserais pas à polémiquer car pour moi seuls les faits comptent.

5. Cependant, conscient des difficultés rencontrées par les Draveillois et pour répondre le plus rapidement possible à la demande de G. Tron, **j'avais négocié un accord particulier au marché initial pour la seule ville de Draveil**. Compte tenu de son caractère exceptionnel, je souhaitais soumettre cet accord en toute transparence au Conseil Communautaire du 27 juin.

**Or les élus de Draveil ont boycotté ce conseil, ainsi que celui du 4 juillet !** Doit-on délibérer sur une décision qui augmentera de 60 000 euros votre Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères en dehors des instances démocratiques représentant les citoyens ? C'est aux élus communautaires, notamment ceux de Draveil, de décider cette augmentation.

J'ai donc été extrêmement choqué des accusations de chantage lancées contre moi par votre maire. À aucun moment je n'ai lié la modification du rythme de collecte des ordures à un quelconque accord financier d'autant plus que la conclusion de ce fameux accord est une demande des communes de l'ancien Val de Seine ! La situation est tout simplement surréaliste !

Je ne m'explique pas le courrier que vous a envoyé M. Tron. Depuis six mois, les discussions pour améliorer la situation de la collecte des déchets se passaient bien, **Draveil avait reconnu publiquement que la nouvelle agglomération n'était en rien responsable des erreurs du passé et que nous avançons dans les meilleurs délais possibles.**

Devant tant d'agressivité, j'en conclus que les élus de la majorité de Draveil ont pris conscience après coup de leur erreur d'avoir boycotté le Conseil Communautaire. Ils ont cherché un bouc émissaire facile.

En tant que Président de la CAVYVS, je me suis engagé à répondre aux demandes des Draveillois concernant la modification du rythme de collecte. Aucun autre désaccord avec le maire de Draveil ne remettra en cause cet engagement.

**Naturellement, la solution proposée pour Draveil sera à nouveau soumise au débat lors du prochain Conseil Communautaire**, dans le respect de la loi et de l'intérêt des habitants. Plutôt que d'alimenter de fausses polémiques pour échapper à leur propres responsabilités, je crois que le rôle des maires est de s'unir pour résoudre les problèmes des habitants des neuf communes.

Je vous prie de croire, Madame, Monsieur, en l'expression de mes sentiments les meilleurs,

**Nicolas Dupont-Aignan**

Président de la Communauté  
d'Agglomération Val d'Yerres Val de Seine